



COMMEMORATION du souvenir du 8 mai 1945

Soixante-dix-huit ans après la fin de la Deuxième Guerre mondiale sur les sols français et européen, Sainte-Colombe a rendu hommage aux civils et militaires ayant combattu, en commémorant la Victoire des forces alliées, le 8 mai dernier.

"La guerre est gagnée ! Voici la Victoire ! C'est la Victoire des Nations Unies et c'est la Victoire de la France !" Le 8 mai 1945, le général de Gaulle entame sa, désormais célèbre, allocution radiophonique par ces mots. Au prix de millions de vies et de six années de combats intenses, les forces alliées viennent de triompher du Troisième Reich nazi. Ainsi, depuis 1946, chaque 8 mai, la France se souvient. Elle rend hommage au courage des militaires et civils, femmes et hommes, qui ont combattu et, souvent, donné leur vie pour notre Liberté. Ce 8 mai, devant un public fourni, Sainte-Colombe s'est jointe à cet élan national en commémorant le souvenir de ces combattants, morts pour la France. Des noms, à jamais inscrits dans la pierre du monument aux morts, et ravivés par la voix des enfants de l'école Armand François. Avant une minute de recueillement, Alain Balducci, maire de Sainte-Colombe, a fait lecture du message national conjoint du ministre des Armées et de la secrétaire d'Etat chargée des Anciens combattants et de la Mémoire. Une commémoration empreinte d'émotion, qui s'est achevée, à la salle des fêtes, autour d'un apéritif républicain.



Déclaration d'impôt sur le revenu

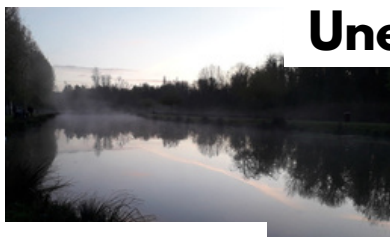
La date limite pour remplir sa déclaration de revenus 2022, sur Internet, est fixée au **jeudi 8 juin 2023**.

Pour toute question, contacter le 0 809 401 401, impots.gouv.fr, son centre des impôts ou la maison France services proche de son domicile.



les propriétaires doivent, désormais, procéder à la déclaration d'occupation de leurs biens. Ils ont jusqu'au **30 juin 2023** pour réaliser cette opération.

Une journée champêtre très appréciée



Demain, dès l'aube, à l'heure où blanchit la campagne ... tous iront à la journée champêtre. Et le 23 avril dernier, à l'invitation du Comité des fêtes, ils ont été nombreux à venir taquiner le goujon, ou simplement se détendre, autour du plan d'eau. Cinquante kilos de poisson ont été lâchés pour l'occasion, dont trois grosses truites. Même si seulement deux d'entre elles ont mordu à l'hameçon, la bonne humeur a été au rendez-vous lors du concours de pêche. Les gagnants sont repartis avec un coffret de leurres, tandis que les présents ont pu profiter d'une journée conviviale, agrémentée de délicieuses frites-maison. Pour l'anecdote, soixante kilos de pommes de terre ont été épluchés. Le Comité des fêtes remercie ses adhérents et la mairie pour leur participation à l'organisation.

La rando, c'est l'pied !

Vingt et une personnes étaient présentes, en ce petit matin du 14 mai, pour prendre le départ de la randonnée organisée par le Comité des fêtes. Carte en main, les randonneurs ont suivi le tracé de chemin en chemin. Et même si, de temps à autre, l'itinéraire s'est mué en véritable parcours d'obstacles (nécessitant, notamment, le franchissement d'arbres tombés à terre), cela n'a, en rien, entamé la bonne humeur du groupe. Ce dernier n'a, d'ailleurs, pas hésité à s'offrir un peu de hors-piste en forêt de Chalmaison, afin d'aller voir la tour des Maréchaux. Les émotions, ça creuse ! Le repas a permis la tenue d'un quiz, avant de reprendre le chemin de la maison. Le Comité des fêtes remercie les participants, ainsi que les mairies de Sainte-Colombe et Chalmaison.



Du rock en stock sur la scène de la salle des fêtes !

Si le décor estival invitait à un moment de farniente confortablement installé dans un transat, l'ambiance musicale a, très vite, poussé les soixante-dix personnes présentes à se lancer sur la piste pour des danses endiablées. Organisé par l'association Sports et Loisirs le 13 mai dernier, ce concert pop-rock a su conquérir le public en proposant un medley de chansons parlant à toutes les générations. De Jean-Jacques Goldman à Kenji, de Charles Aznavour à Trois cafés gourmands, chacun a pu y trouver son bonheur. Sur scène, un talentueux groupe composé de Laëtitia (clavier), Thierry (batterie), Michel (clavier, saxophone et voix), Cédric (basse), Sandra et Sandrine (chanteuses). Ces dernières ont, d'ailleurs, partagé leur micro avec leurs filles, lors de deux duos qui ont, particulièrement, séduit les personnes présentes. A l'issue de la soirée, toutes n'avaient qu'une question aux lèvres : à quand le prochain concert ?



Où faire mes démarches ?

L'Agence nationale des titres sécurisés (ANTS) permet aux usagers d'effectuer leurs demandes de titres règlementaires en se connectant aux sites suivants :

- carte d'identité et passeport : <https://passeport.ants.gouv.fr/>
- permis de conduire : <https://permisdeconduire.ants.gouv.fr/>
- certificat d'immatriculation : <https://immatriculation.ants.gouv.fr/>



Afin de faire face à une forte affluence des demandes en Ile-de-France, un nouveau service permet de visualiser, pour les trois mois à venir, les rendez-vous disponibles : <https://rendezvouspasseport.gouv.fr/>



Lutter contre l'ambrosie

L'ambrosie est une plante envahissante et fortement allergisante. Agir contre son expansion est, par conséquent, un enjeu de santé publique. Que faire en cas de présence d'ambrosie ?

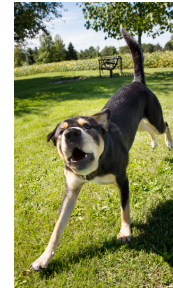
Sur sa propriété, il convient de l'arracher.

En dehors de chez soi, s'il n'y a que quelques plants, il est possible de les arracher. En cas de quantité plus importante, il faut la signaler aux contacts suivants :

- www.signalement-ambrosie.fr
- contact@signalement-ambrosie.fr
- 0972 376 888

Gare aux aboiements intempestifs

L'article R.1336-5 du code de la santé publique stipule qu'aucun bruit ne doit par sa durée, sa répétition ou son intensité porter atteinte à la tranquillité du voisinage. Les aboiements de chien entrent dans cette catégorisation. Les propriétaires d'animaux sont, par conséquent, invités à prendre toutes les mesures de précaution nécessaires pour éviter tout trouble de voisinage.



Seine-et-Marne : nouvelle réglementation pour le brûlage

Par arrêté préfectoral, le brûlage des déchets verts est, désormais, strictement interdit durant l'année entière.

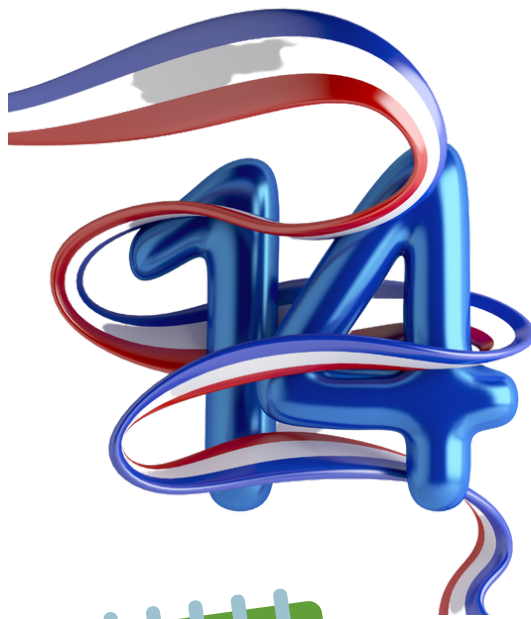
Qu'appelle-t-on un déchet vert ? Il s'agit de tout élément issu de la tonte de pelouse, de la taille de haies et d'arbustes, de l'élagage, du débroussaillage et autre pratique similaire. Produits par un ménage ou une collectivité territoriale (lorsqu'il s'agit de déchets biodégradables issus des parcs et jardins), ils constituent des déchets ménagers, relevant de l'application de l'article 84 du règlement sanitaire départemental de Seine-et-Marne, interdisant leur brûlage. Les entreprises d'espaces verts et paysagistes ne sont pas autorisés, non plus, à recourir au brûlage. Ces professionnels sont tenus d'éliminer leurs déchets verts par des voies respectueuses de l'environnement et de la réglementation (broyage sur place, apport en déchèterie, valorisation directe ...).

Trois nouvelles médaillées

Le 8 mai dernier, trois Saint-Colombinoises ont reçu des mains du maire, Alain Balducci, la médaille d'honneur du travail. Distinction honorifique, elle vient récompenser l'ancienneté de services. Félicitations à Stéphanie Drouin (argent), Joséphe Lina (vermeil et or) et Christelle Le Boulaire (grand or).

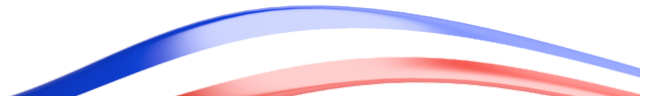


Célébration du 14 juillet, demandez le programme



En juillet, Sainte-Colombe se pare des couleurs tricolores pour célébrer la Fête nationale. Le feu d'artifice sera tiré, depuis le stade : **le samedi 15 juillet à 23 heures.**

Ce dernier sera précédé de la traditionnelle "descente aux flambeaux". Le départ du cortège sera donné à 22h30. Afin de permettre la distribution des lampions, les personnes intéressées sont invitées à se présenter sur le parvis de la mairie à 22h15. Dans un souci d'assurer une plus grande sécurité pour les enfants et d'éviter tout éventuel départ de feu dans la végétation environnante, les habituelles bougies seront remplacées par des lampions à éclairage Led.



4 juin : Brocante

parkings devant la salle Jeannine Griveau et l'école
organisée par le Comité d'entraide aux personnes âgées
renseignements : 06.85.66.91.41



16 juin : Loto

20h (ouverture des portes 18h30) - salle Jeannine Griveau
organisé par le Comité d'entraide aux personnes âgées
réservation : 06.85.38.53.57 / 06.10.03.68.89



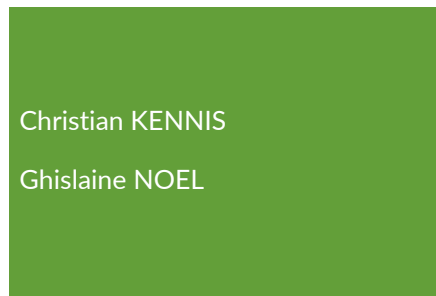
25 juin : Brocante (Septveilles-le-haut)

organisée par le Comité des fêtes
prix : particulier : 2 €/ml - professionnel : 4 €/ml
restauration sur place
renseignement et réservation : 06.08.89.66.63 / 06.10.03.68.89

Etat civil
Naissances



Décès



Christian KENNIS
Ghislaine NOEL

